

CULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE / CULTURE 21 : ACTIONS

INSET DE DUNKERQUE, 25, 26, 27 JANVIER 2017

Le développement durable s'est affirmé dans l'imaginaire collectif et dans ses déclinaisons opérationnelles en tant que concept fondé sur la prise en compte intégrée des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de nos politiques de développement. Et la culture dans tout ça ? C'est pour répondre à ce manque qu'en 2004 a été créé l'Agenda 21 de la culture, un document international auquel ont adhéré les villes du monde entier souhaitant prendre en compte la dimension culturelle dans toutes les politiques publiques. La participation citoyenne à la définition de ces politiques devient alors une condition nécessaire à la mise en œuvre de toute politique publique se voulant réellement durable.

Afin de tirer les enseignements des 10 premières années d'expérimentations locales, en 2015 l'Agenda 21 de la culture a donné naissance à « Culture 21 : Actions ». Ce nouveau document très opérationnel affirme encore plus fortement l'importance de la prise en compte des droits culturels des personnes dans les politiques publiques, intègre davantage les défis ouverts par le numérique et prône le développement des biens communs dans les territoires.

Cette formation est fondée sur ces trois axes majeurs pour l'action des collectivités territoriales des années à venir.

Elle s'attachera à :

- présenter les enjeux liés à la prise en compte des facteurs culturels dans le développement durable
- présenter l'Agenda 21 de la culture, Culture 21 : Actions et les outils qu'ils fournissent pour des politiques publiques durables
- définir ce que recouvrent les droits culturels et leur prise en compte opérationnelle
- s'interroger sur l'émergence et la reconnaissance des biens communs des territoires
- expérimenter la traduction de ces référentiels dans les pratiques professionnelles des participants
- mesurer l'impact de cette approche dans les actions et plus largement dans les politiques publiques à travers des témoignages d'intervenants de différents secteurs
- expérimenter des méthodes de travail participatives

Formatrices :

Christelle Blouët, coordinatrice du Réseau culture 21

Christelle est fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21. Elle en porte l'initiative dès 2009 après la rédaction d'un mémoire consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture en France. Dans ce cadre, elle anime de nombreuses démarches d'information et de formation visant à promouvoir une approche transversale de la culture, fondée sur des processus démocratiques et participatifs qui développent la prise en compte de la diversité culturelle et des droits culturels. Elle coordonne depuis 2012 le programme Paideia en France en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'Université de Fribourg.
christelleblouet@reseauculture21.fr

Irene Favero, chargée de mission du Réseau culture 21

Irene a été chargée de projets au sein d'associations anglaises, françaises et brésiliennes opérant auprès des personnes en situation de pauvreté culturelle. La rencontre avec l'Agenda 21 de la culture et l'intérêt pour les démarches faisant de la culture un élément central du développement - humain et durable - l'ont amené à contribuer au développement du Réseau culture 21. Pour le Réseau, elle s'occupe notamment de l'émergence, la restitution et la capitalisation des ressources et des expériences. Elle s'intéresse au lien entre communs et droits culturels et participe à la mise en place de différents projets contribuant à reconnaître la capacité mobilisatrice des communs.
irenefavero@reseauculture21.fr

www.reseauculture21.fr
www.droitsculturels.org
www.droitsculturels.org/paideia

Avec :

Jordi Pascual (sous réserve)

Coordinateur de la commission culture de CGLU et de l'Agenda 21 de la culture

L'Agenda 21 de la culture (2004) / agenda21culture.net

L'Agenda 21 de la culture a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent dans les domaines des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix. L'approbation eu lieu le 8 mai 2004 à Barcelone, par le IVème Forum des Autorités Locales pour l'Inclusion Sociale de Porto Alegre, dans le cadre du premier Forum Universel des Cultures.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence de ses programmes en culture et joue le rôle de coordinateur du processus postérieur à son approbation. La Commission de la culture de CGLU est le point de rencontre de villes, gouvernements locaux et réseaux qui situent la culture au cœur de leurs processus de développement. Un nombre croissant de villes et de gouvernements locaux du monde entier ont adhéré à l'Agenda 21 de la culture.

« Culture 21 : actions » (2015) / <http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/newa21c-fra/new-a21c-fra>

- renouvelle l'engagement de Cités et Gouvernements Locaux Unis à mettre en place une étroite relation entre la citoyenneté, la culture et le développement durable.

- constitue un complément à l'Agenda 21 de la culture et le concrétise par des engagements et des actions.

- est un instrument applicable dans le monde entier pour favoriser le savoir.

- permet l'échange de bonnes pratiques.

- consolide un réseau global de cités et de gouvernements locaux responsables et leaders sur ce thème.

Didier Coirint

Directeur de la culture de la ville de Saint-Denis.

Le schéma d'orientations culturelles de la ville de Saint-Denis

La Ville de Saint-Denis a initié fin 2015 une démarche participative pour construire son schéma d'orientations culturelles au regard des droits culturels. Comment les droits culturels permettent de travailler ensemble la diversité culturelle de la ville ? Comment renforcer les liens avec les autres directions ? Comment faire de ce schéma un véritable bien commun pour les habitants et les acteurs de la ville ?

L'élaboration participative du schéma d'orientations culturelles a donné lieu depuis décembre 2015 à plusieurs rencontres de travail sur les droits culturels et l'écriture d'une vingtaine d'analyses de cas portés par les acteurs dyonisiens. Ce schéma d'orientations culturelles se nourrit des enjeux, des problématiques et des propositions mises à jour dans ces analyses. Ce schéma a vocation à être un cadre partagé, y compris dans le domaine de la jeunesse, de la vie des quartiers, de l'éducation, de l'économie, du social ou de l'urbanisme. (publication octobre 2016)

L'exposition « Villes réelles, villes rêvées »

Exposition présentée par le Learning center Ville durable de la Halle aux sucres. Financée par la Communauté urbaine de Dunkerque.

L'Utopie de Thomas More fête cette année les 500 ans de sa publication. L'occasion de proposer le temps d'une exposition temporaire, un voyage au cours duquel seront confrontées les visions utopiques d'hier aux réalités urbaines d'aujourd'hui et aux fictions numériques de demain.

Sur 250m², la scénographie immersive met en regard des projets architecturaux ou urbains, ainsi que des pratiques d'habitants avec des reproductions d'œuvres issues des mondes de l'art, la pop culture... la fiction, la série, le jeu vidéo... Cette exposition interroge ainsi les continuités ou discontinuités entre la fabrique et les représentations de la ville, et l'on met en perspective les projets architecturaux et urbains et les imaginaires collectifs qui traversent nos époques.

En effet, la ville durable s'est affirmée en tant que représentation dominante dans la construction et l'aménagement de la ville contemporaine. Dans la mise en application de ce projet pour la ville, c'est le plus souvent le pilier environnemental qui a pu être valorisé dans des démarches de verdissement de la ville. Mais quelles autres représentations de la ville sont et/ou pourraient être véhiculées par le concept de ville durable ? Quelle prise en compte des savoirs et des façons que les citoyens ont de façonner et de s'emparer de l'espace public ?

https://www.halleauxsucres.fr/sites/cud/files/programme_halle_aux_sucres_septembre_decembre_2016_0.pdf